

Grand Paris : Jean-Luc Laurent veut de l'autonomie

Jean-Luc Laurent (MRC) ne veut pas voir sa ville avalée par le Grand [Paris](#). Reçu lundi au cabinet du Premier ministre, le député maire du Kremlin-Bicêtre a redit l'importance de revoir les compétences des futurs « territoires », qui remplaceront en 2016 les intercommunalités. « Les territoires prévus par la loi doivent disposer de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et fiscale », assure l'élu dans un communiqué, précisant qu'ils « ne peuvent pas être simplement les exécutants de la Métropole ».

L'édile se prononce également pour le maintien des départements, et explique que « la métropole francilienne s'appauvrirait beaucoup en rayant d'un trait de plume 50 années de Val-de-Marne ».

Grand Paris : la ligne 14 reliera l'aéroport d'Orly dès 2024

Une liaison directe Paris-Aéroport d'Orly dès 2024. Mercredi, le Premier ministre Manuel Valls a créé la surprise en annonçant au Conseil des ministres que [le prolongement de la ligne 14 du métro parisien](#) vers le sud serait avancé de trois ans par rapport à la date qui avait été fixée en 2013. Le projet prévoit une desserte de l'aéroport du Val-de-Marne depuis la future station Maison-Blanche, dans le 13^e arrondissement.

Le Premier ministre s'est également engagé à avancer de trois ans le projet de liaison entre Orly et le pôle Saclay par la [future ligne 18 du Grand Paris Express](#). Cette liaison serait ainsi effective dès 2024, au lieu de 2027. Ces annonces interviennent alors que les travaux de prolongement de la 14 à Mairie de Saint-Ouen, au nord, viennent de débuter, pour trois ans.

Satisfaction des milieux d'affaires

Des annonces immédiatement saluées par la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne, et notamment par le club Grand Orly Entreprises, qui avait poussé dans ce sens. Ce club est notamment composé d'Aéroports de Paris et de plusieurs groupes immobiliers comme Klépierre, Icade et Altarea-Cogédim.

Lors de la même communication, Manuel Valls a annoncé la tenue, début octobre, d'un « conseil interministériel consacré au Grand Paris » qui abordera, entre autres, le développement de futurs poumons économiques comme Saclay, le Gépôle, Marne-la-Vallée et les zones aéroportuaires.

Métropole du Grand Paris : l'Assemblée assouplit le calendrier

Voté le 23 juillet par l'Assemblée nationale, le premier projet de loi portant réforme territoriale comprend une disposition particulière sur la métropole du Grand Paris. Il repousse du 30 septembre au 15 novembre l'échéance au terme de laquelle une quarantaine de communes de grande couronne pourront intégrer, ou non, la future super-interco.

C'était un engagement formulé par Manuel Valls, lors de sa rencontre, le 12 juin avec les élus du syndicat mixte Paris Métropole. Dans le premier projet de loi portant réforme territoriale, voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 23 juillet, le droit d'option ouvert à une quarantaine de communes de grande couronne pour rejoindre la métropole du Grand Paris est repoussé du 30 septembre au 15 novembre.

Droit d'option - Une mesure qui porte la marque des députés (PS) du Val-d'Oise, Jean-Pierre Blazy et François Pupponi. Les deux édiles jugeaient le délai initial trop court. A la date du 30 septembre, les contours des territoires de la métropole du Grand Paris (rassemblant, à l'origine, Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne) ne seront en effet pas connus. Or, la quarantaine de conseils municipaux visés veulent en savoir (un peu) plus sur ces périmètres avant de s'engager.

Pour l'heure, peu d'entre eux ont manifesté le souhait de rejoindre la future super-interco. Le conseil municipal de Vélizy (Yvelines) formule même un souhait contraire. Il a enclenché une procédure pour quitter la communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest couvrant principalement les Hauts-de-Seine. But de la démarche : échapper à une intégration au sein de la métropole du Grand Paris en s'amarrant à l'agglomération de Versailles Grand Parc (Yvelines).

Cavalier législatif ? - Si le dispositif adopté par l'Assemblée fait consensus parmi les députés d'Île-de-France, il suscite davantage de tirage chez leurs collègues. Certains d'entre eux voient dans cette disposition un « cavalier législatif ». En clair, cette mesure n'a, selon eux, rien à voir avec l'objet du texte examiné. A ce titre, elle doit être censurée par le Conseil constitutionnel.

Parmi les partisans de cette thèse, figure François de Rugy, coprésident du groupe EELV à l'Assemblée. « Quel lien y a-t-il, entre l'intercommunalité en Île-de-France et le redécoupage des régions ou le calendrier électoral ? », s'est interrogé l'élus nantais en commission.

Projet du "Grand Paris" : vers la création de plus de logements

La création du Grand Paris ne concernera pas que les nouvelles lignes de métro, ce sera aussi plus d'aménagements pour rééquilibrer l'habitat. L'Ile-de-France, qui concentre des problèmes aigus de logement et d'hébergement depuis de nombreuses années, devrait voir sa gouvernance modifiée pour inclure plus étroitement les collectivités.

La loi de modernisation de l'action publique et sur les métropoles (MAPTAM) de janvier 2014 transforme le Comité régional de l'hébergement et du logement (CRHL) en Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), qui « sera co-présidé avec le président Huchon et moi-même », a déclaré le préfet de région Jean Daubigny.

« Cette refonte n'est pas cosmétique », a affirmé Jean-Paul Huchon, rappelant que le CRH (constructeurs, bailleurs, locataires, associations, etc.) avait vocation à devenir une « autorité organisatrice du logement », comme il en existe déjà une pour les transports.

»

Le Grand Paris, c'est le Grand Paris Express, c'est le Grand Paris de l'Aménagement avec le Sdrif (document prescriptif régional d'aménagement), c'est le Grand Paris de l'Habitat », a estimé Jean-Paul Huchon.

Lire la suite de l'article sur le [Nouvel Obs.com](http://NouvelObs.com)

Le Grand Paris, star économique internationale

Une récente étude du cabinet KPMG portant sur les métropoles mondiales actuellement les plus appréciées des investisseurs internationaux démontre le net regain de forme économique du Grand Paris...

Quelle attractivité perçue pour Paris-Ile-de-France dans un contexte morose ? Le sondage réalisé par OpinionWay pour Paris-Ile-de-France Capitale Economique et KPMG a donc réservé une surprise très encourageante, montrant que Paris reste une valeur économique sûre. En se fondant sur trois dimensions importantes –l'image, l'attractivité et l'attractivité à trois ans–, synthétisées dans un classement global, cette étude révèle la perception des investisseurs internationaux sur l'attractivité des principales métropoles mondiales.

Le Grand Paris dans le peloton de tête

Les résultats de cette cinquième vague, établie à partir d'un panel de 511 dirigeants d'entreprises internationales, montrent nettement que le Grand Paris se replace sur le devant de la scène économique internationale, à la troisième place des métropoles économiques les plus attractives, derrière New York et Londres. La Région et sa capitale progressent ainsi de deux places par rapport au précédent classement.

La suite de l'article sur le site d'[Affiches parisiennes.com](http://Affiches.parisiennes.com)

Métropole du Grand Paris : Hidalgo pour l'autonomie fiscale des territoires

La maire de Paris Anne Hidalgo (PS) s'est dite favorable lundi à une autonomie fiscale des territoires de la future métropole du Grand Paris, à laquelle le gouvernement s'est pourtant déclaré hostile.

« Je suis d'accord pour qu'on reprenne l'article 12 [de la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ou Mapam], et permettre à ces territoires d'exister. Ensuite moi, je suis très décentralisatrice. Pour qu'un territoire existe, il faut qu'il ait une capacité, une autonomie fiscale », a déclaré Mme Hidalgo au cours d'un déjeuner avec la presse.

« Un territoire sans autonomie fiscale, ça n'est pas un territoire dans la décentralisation telle que je l'envisage », a insisté la maire.

Le gouvernement a accepté à la suite d'une mobilisation des élus du syndicat Paris Métropole de revoir l'article 12 de la loi, et de conférer aux « territoires » qui formeront l'échelon intermédiaire entre les communes et la Métropole un statut juridique spécifique.

Lire la suite de l'article sur le site Boursorama.com

Grand Paris Express: 3,5 milliards € d'investissement pour l'arc nord-est

Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) a voté vendredi 4 juillet un

investissement de près de 3,5 milliards d'euros pour la réalisation de la partie nord-est du Grand Paris Express.

Ce vote « confirme l'engagement de l'Etat et des collectivités d'Ile-de-France pour mettre en oeuvre la feuille de route décidée par le gouvernement le 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris des transports », a souligné la SGP. La SGP « est ainsi autorisée à engager 3,490 milliards d'euros ce qui constitue la 2e étape de la mise en oeuvre opérationnelle du Grand Paris Express », futur métro automatique en rocade autour de la capitale.

Ce tronçon, qui doit entrer en service en 2023, relie Noisy-Champs à Saint-Denis Pleyel. Il totalise 29 km de nouvelles lignes, traversera 17 communes de Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis et sera intégralement réalisé en souterrain. Il desservira 9 nouvelles gares, dont 7 en correspondance avec les RER, métros ou tramways, selon les chiffres rappelés par la SGP. Dans le schéma des futures lignes du Grand Paris Express, destiné à mieux relier les banlieues entre elles et à désaturer la zone centrale de Paris, le tronçon englobe la future ligne 16, ainsi que le tronçon commun de la ligne 17 (17 Sud) entre les gares Le Bourget RER et Saint-Denis Pleyel et de la ligne 14 (14 Nord) reliant Saint-Denis Pleyel à Mairie de Saint-Ouen.

Lire la suite sur Le Moniteur.fr

Les 10 et 11 juillet 2014 - Colloque international sur la ville durable

SAVE THE DATE Colloque international sur la ville durable : Ville, énergie et transition écologique: quelles innovations architecturales, urbaines et paysagères ?

Organisé par le programme interdisciplinaire de recherche « Ignis Mutat Res : Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie » (Ministère de la Culture et de la communication - Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie - Atelier International du Grand Paris (AIGP) -

VEOLIA Environnement (VERI) - l'Institut pour la transition énergétique VeDeCoM) en partenariat avec le Conseil mondial pour l'énergie renouvelable (WCRE), Solar Decathlon Europe 2014 et l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Le programme de la manifestation et des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <http://ignismutatres.net/>

Renseignement et inscription (obligatoire) : jean-pierre.hochet@versailles.archi.fr



LA CITÉ MUSICALE

LA CITÉ MUSICALE DE L'ÎLE SEGUIN

La construction de la Cité musicale départementale est l'un des projets phares de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine. Cet ensemble est un projet unique en France et en Europe. Un type d'équipement similaire existe dans d'autres grandes villes européennes comme à Londres, à Rome ou encore à Hambourg. Au-delà des Hauts-de-Seine, il a vocation à rayonner nationally et internationalement. « La Cité musicale départementale sera la porte d'entrée de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine » déclare Patrick Devedjian, Député et Président du Conseil général.

Conçue par Shigeru Ban

la Cité musicale a été pensée dans le respect du site de l'Île Seguin. Ses courbes épouseront la forme de la pointe aval de l'île. La Cité musicale départementale joue sur les réflexions de l'eau : l'Auditorium est posé sur la Seine et sa coque en bois semble flotter sur le fleuve. Une grande voile ornée de plus de 1 000 m² de panneaux solaires photovoltaïques, en rotation autour de l'auditorium, suivra la course du soleil.

Partenariat Public-Privé

Le Département des Hauts-de-Seine confie une mission globale incluant la conception/construction et la gestion de la Cité musicale à un partenaire privé, pour une durée déterminée à l'avance (30 ans dans ce cas - 3 ans de construction et 27 ans d'exploitation). Le Département conservera ses prérogatives régaliennes pour définir sa politique culturelle. Il participe également à l'investissement initial avec le partenaire privé.

De gauche à droite: Nonce Paolini (Pdt du groupe TF1), Pierre Christophe Baguet (Maire de Boulogne Billancourt), Patrick Devedjian (Pdt du Conseil Général des Hauts-de-Seine) et Jean de Gastines (Architecte associé à Shigeru Ban)

Crédit photo : Arnaud Delon pour le Magazine Grand Paris Développement

